



BULLETIN ACADEMIQUE UNSA ITRF-Bi-O,

le syndicat UNSA des personnels ITRF, ITA, de bibliothèques, ouvriers Titulaires et contractuels

<http://www.unsa-itrf-bio.com>

<https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

mail : caen@unsa-itrfbio.org



Sommaire :

- 1 : Editorial
- 2 : Elections professionnelles
- 3 : Représentants : CTMESR, CTA, CAPN ATRF, CAPN TRF
- 4 : Dossiers de promotions et calendrier des payes et pensions
- 5 : J'adhère à l'UNSA ITRF-BI-O
- 6 : Adhésion 2018-2019

Lexique instances

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

CTA : Comité Technique Académique

CTSA : Comité Technique Spécial Académique des services

CHSCTA : Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail Académique

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

CTMEN : Comité Technique du Ministère de l'Education Nationale

CTMESR : Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche.



ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 BULLETIN DE FEVRIER 2019

EDITORIAL :

Après une année 2018 mouvementée par les différents dossiers : *mise en place du RIFSEEP, report du PPCR, jour de carence, élections professionnelles*, cette année 2019 ne sera pas non plus sans rebondissement au niveau de l'actualité : remaniement de la fonction publique, réorganisation territoriale, suppressions de poste, retraite ...

L'**UNSA ITRF BI-O** tient à vous remercier pour votre participation et votre soutien lors de ces élections professionnelles.

Vous trouverez en page 2, un détail sur les élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Grâce à votre confiance, nous serons donc toujours présents, pour un mandat de 4 ans, grâce à vos voix dans les différentes commissions (Groupe de Travail ITRF, CAPN, Comités Techniques Académique et Ministériel).

Comme à son habitude, notre syndicat sera une force de proposition afin de défendre face à l'administration nos carrières (promotions, mutations, titularisations), nos supports (postes), notre régime indemnitaire, nos conditions de travail.

Notre représentativité aux CAPN permet à l'**UNSA ITRF-BI-O** de siéger au groupe de travail académique ITRF.

Catherine JOURDAIN, Technicienne Recherche et Formation au lycée Malherbe de CAEN, a siégé au groupe de travail ITRF relatif au classement des dossiers de promotions par liste d'aptitude, mardi 5 février 2019 pour l'**UNSA ITRF-BI-O**.

Pour les promotions par liste d'aptitude et tableau d'avancement, nous continuerons à défendre **les intérêts de tous les personnels**.

Pour 4 ans, les représentants de l'**UNSA ITRF-BIO** seront donc là **pour vous et avec vous** dans ces instances.

Par ailleurs, avec **1631 voix**, la liste **UNSA Education** a obtenu 2 sièges au Comité Technique Académique. Nous serons donc présents pour discuter et défendre les différents dossiers concernant les personnels ITRF.

Avec **95 voix**, la liste du SNTPTES n'a obtenu aucun siège et ne pourra donc pas défendre les intérêts des personnels ITRF dans cette instance académique capitale.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement,

Jean-Luc DUFAU, Secrétaire académique

PS : Une réunion d'information **UNSA ITRF-BI-O** sera programmée d'ici la fin de l'année scolaire.



Elections professionnelles 2018

L'**UNSA** est la seule organisation syndicale à avoir progressé en 2014 (+ **0,8%**) et en 2018 (+**0,8%**) et **la seule à progresser sur les 3 versants de la Fonction Publique.**

En effet, l'**UNSA** a franchi la barre des 11% de représentativité et fait partie des 4 seules organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique d'État, Territoriale et Hospitalière.

Avec tous ces efforts, l'**UNSA Education** a progressé de **4185 voix de plus** au Comité Technique de l'Education Nationale par rapport à 2014.

Au CTMESR, l'**UNSA Education** obtient 1 siège.

Le protocole PPCR a réduit le nombre de grades dans le corps des Adjoints Techniques de Recherche et de Formation et des Ingénieurs d'Etudes.

Le calcul du nombre de sièges a donc été modifié pour 2018.

Ces deux éléments ont conduit à la réduction du nombre de sièges à pourvoir à la **CAPA ATRF** de Caen (5 sièges au lieu de 8 sièges en 2014), à la **CAPN ATRF** (11 sièges au lieu de 15 sièges).

Ceci a pour conséquence de défavoriser les syndicats ayant eu le plus de voix en 2014 (c'est notre cas en ATRF).

CTA : Avec **+189 voix (+ 13% de voix)**, l'**UNSA Education** de l'académie de Caen obtient 2 sièges et conforte sa 2^{ème} place derrière la FSU.

CAPA ATRF : Pour quelques voix, la liste **UNSA ITRF-BI-O** n'obtient pas de siège. Le SPLEN avec moins de voix que l'**UNSA ITRF-BI-O**, perd son siège et n'est plus représentatif. Cependant, l'**UNSA ITRF-BI-O** sera présent pour les carrières des ATRF, notamment pour la promotion par liste d'aptitude aux fonctions de techniciens de recherche et de formation.

CAPN ATRF : Nous obtenons 2 sièges au lieu de 3 suite à la réduction du nombre de sièges. La CGT, le SNPTES et le SPLEN perdent également un siège par rapport à 2014.

Le SPLEN ayant perdu son seul siège en CAPN, n'est plus représentatif au niveau national.

CAPN Tech RF : Nous confortons notre siège de 2014 avec **une progression de plus de 15% de voix.**

Cette élection permet à l'**UNSA ITRF-BI-O** de siéger au groupe de travail académique ITRF de l'académie de Caen qui détermine le classement des dossiers qui seront transmis au ministère pour les promotions de corps et de grade pendant 4 ans.

CAPN ASI : Nous n'obtenons pas de siège mais **39% de voix supplémentaires**. La CGT obtenant un siège, le SNPTES régresse et n'est plus le seul syndicat à siéger à la CAPN des Assistants Ingénieurs.

CAPN IGE: L'**UNSA ITRF-BI-O** a pu présenter une liste complète (2 grades) par rapport à 2014 (1 seul grade sur 3). Pas de siège mais **20% de voix supplémentaires par rapport aux élections de 2014.**

CAPN IGR : là aussi, l'**UNSA ITRF-BI-O** a pu présenter une liste complète (3 grades) par rapport à 2014 (1 seul grade sur 3). Pas de siège mais 21% de voix supplémentaires.

Si l'**UNSA ITRF-BI-O** n'obtient pas de sièges en ASI, IGE et IGR, le nombre important de voix supplémentaires est une belle avancée syndicale.

Depuis 2014, l'**UNSA ITRF-BI-O** construit ses fondations, et échéances après échéances, nous progressons considérablement.

Pour notre syndicat, le travail intense mené sur tous les territoires et par nos militantes a été payant.

Nous comptons sur vous pour continuer à faire vivre et connaître nos positions.

**Vos représentants UNSA Education au
Comité Technique Ministériel de
l'Enseignement Supérieur et Recherche (CTMESR)**

M. SIMON Jean-Pascal Université de Grenoble
Mme SAMAMA Martine Université de Paris 13

**Vos représentants UNSA Education élus au
Comité Technique Académique (CTA) Académie de Caen**

M. DEFORGE Mathieu Lycée général Charles de Gaulle Caen
M. MARTIN Renaud LGT Salvador Allende Hérouville-Saint-Clair
Mme GROLLEAU Camille Groupe Scolaire Robert Doisneau Cherbourg-en-Cotentin
Mme GERMAIN Anne Collège Jean Rostand Argentan

**Vos représentants UNSA ITRF-BI-O à la
Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) des ATRF**

Adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 1^{ère} classe :

Mme FORGET Christine Lycée Nelson Mandela POITIERS (86)
Mme CHEROUAT Amel Lycée Les Lombards TROYES (10)

Adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 2^{ème} classe :

Mme THIEME Sylviana Collège Afareaitu MOOREA (98)
Mme FABRE Natacha Lycée Lucie Aubrac BOLLENE (84)

**Vos représentants UNSA ITRF-BI-O à la
Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) des TRF**

Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle:

M. DUFAU Jean Luc Lycée Victor Duruy MONT DE MARSAN (40)
Mme CABANEL Valérie Université de Toulouse Jean Jaurès TOULOUSE (31)

Dossiers de promotions par Liste d'Aptitude session 2019

L'**UNSA ITRF-BI-O** a lu l'ensemble des dossiers des candidats déposés au rectorat de Caen pour préparer le groupe de travail ITRF du mardi 5 février 2019 et donner son avis important dans cette instance.

Ce GT avait notamment pour but de déterminer le classement des dossiers de promotions par liste d'aptitude aux fonctions de techniciens.

3 dossiers ont été classés pour cette session 2019 qui remonteront au ministère. La CAPN sera le 23 mai 2019.

Jean-Luc DUFAU, *commissaire paritaire élu à la CAPN pour les Techniciens de Recherche et de Formation pour l'UNSA ITRF-BI-O*, sera présent au ministère du 18 au 22 mars 2019 pour la consultation de l'ensemble des dossiers des candidats de la métropole et des Collectivités d'Outre-mer.

Calendrier des CAPN pour 2019

Dates	Commission Administratives Paritaires Nationales
Vendredi 21 juin 2019	CAPN IGR : Liste d'aptitude, détachement, intégration et dossier individuel
Mercredi 12 juin 2019	CAPN IGE : Liste d'aptitude, détachement, intégration et dossier individuel
Mercredi 22 mai 2019	CAPN ASI : Liste d'aptitude, détachement, intégration et dossier individuel
Jeudi 23 mai 2019	CAPN TRF : Liste d'aptitude, détachement, intégration et dossier individuel
Vendredi 14 juin 2019	CAPN ATRF : Liste d'aptitude, détachement, intégration et dossier individuel

Calendrier prévisionnel 2019 des payes et des pensions

Calendrier prévisionnel 2019 des payes et des pensions



Pour rappel, la paye de décembre 2018 sera versé le jeudi 20.

2019	Payes	Pensions
Janvier	mardi 29	jeudi 31
Février	mardi 26	jeudi 28
Mars	mercredi 27	vendredi 29
Avril	vendredi 26	mardi 30
Mai	mardi 28	vendredi 31
Juin	mercredi 26	vendredi 28
Juillet	lundi 29	mercredi 31
Août	mercredi 28	vendredi 30
Septembre	jeudi 26	lundi 30
Octobre	mardi 29	jeudi 31
Novembre	mercredi 27	vendredi 29
Décembre	vendredi 20	mardi 24



C'est décidé...j'adhère à UNSA ITRF BI-O, Le Syndicat de la Clarté et de la Transparence

Si vous souhaitez rejoindre le syndicat UNSA ITRF-BI-O et renforcer notre action, retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou plusieurs chèques d'adhésion à la trésorière nationale :

UNSA ITRF-BI-O
Christine PÉCHIN
1 rue du bief bran
25190 Saint-Hippolyte

66% de la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu 2018 ou 2019 (ou vous donner droit à un crédit d'impôt en cas de non-imposition) selon la date de votre paiement.

Modalités du paiement par chèques : établir le ou les chèques à l'ordre de UNSA ITRF-BI-O, datés et signés du jour de votre adhésion. Pour le paiement en plusieurs chèques (3 maximum), précisez au verso et au crayon la date de dépôt souhaité.

- Pour les personnels en congé maternité, congé parental, congé de formation, en position de congé : 50 % du tarif.
- Pour les contractuels : 80 % du tarif.
- Pour les couples mariés, pacsés ou en concubinage : 50 % de la cotisation la moins élevée à condition que le nom de leur conjoint soit indiqué sur le bulletin d'adhésion
- Pour les personnels à temps partiel le montant de la cotisation est calculé au prorata du temps travaillé.
- Les demandes de prélèvements ne sont possibles que jusqu'au 28 février 2019`
- Pour faire un virement pour le paiement de l'adhésion, il faut demander le RIB à la Trésorière

Indice INM	Cotisation
309 - 315	67 €
316 - 326	72 €
327 - 339	77 €
340 - 352	82 €
353 - 360	87 €
361 - 370	92 €
371 - 377	97 €
378 - 392	102 €
393 - 399	107 €
400 - 411	112 €
412 - 423	117 €
424 - 440	122 €

Indice INM	Cotisation
441 - 456	127 €
457 - 474	132 €
475 - 517	142 €
518 - 540	152 €
541 - 562	172 €
563 - 597	182 €
598 - 641	192 €
642 - 710	212 €
711 - 759	232 €
760 - 880	252 €
881 - 1004	292 €
au-dessus de 1004	352 €

Barème des cotisations en fonction de l'indice



Bulletin d'adhésion 2018 - 2019

Académie

Mme M Nom usuel

Prénom Nom de naissance

Date de naissance

Adresse personnelle

Rés./Bât./Appf.

N° Rue

Code postal Ville

Adresse professionnelle

Établissement ou service

N° Rue

Code postal Ville

Adresse courriel

Téléphone privé Téléphone professionnel

Établissement employeur

Situation administrative

ITRF ITA ATEE PTO Bibliothèques Contractuel Autre

Corps Grade BAP Échelon Indice INM

Activité Retraité Temps partiel, quotité Montant de la cotisation

Pour les personnels mariés, pacsés, vivant en concubinage, vous bénéficiez de 50% sur la cotisation la moins élevée.
Pour cela, veuillez indiquer le nom prénom de votre conjoint

Prélèvement automatique : La présente demande est valable par tacite reconduction jusqu'à annulation de votre part
à notifier en temps voulu au créancier

Nombre de chèque : Banque :

J'autorise l'UNSA ITRF-Bi.O à faire figurer des informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

Signature :